

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 messidor,
lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 10 messidor, lors de la séance du 12 messidor an II (30 juin 1794). In:
Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 292;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25566_t1_0292_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

40

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 10 messidor; la rédaction est adoptée (1).

41

Un secrétaire fait lecture de la lettre suivante, datée de Maubeuge le 10 messidor, écrite par le représentant du peuple Laurent.

« Citoyen-Président,

« Les esclaves fuyent. La fameuse bataille du 8, dans les plaines de Fleurus, a décidé leur retraite; dès cette nuit ils ont abandonné toutes leurs redoutes d'où ils cernoient la place de Maubeuge, et dans ce moment tous les bras sont levés pour les détruire; nous ne cesserons pas jusqu'à ce qu'on n'en voie plus que la trace.

« La garnison s'est portée sur divers points pour éclairer leur marche et suivre leurs mouvemens: on les a chassés de Bettigny, où leur arrière-garde vouloit faire quelque résistance; puis du Bois-Bourdon, puis du Pont-de-Pierre; et on les eût chassés jusqu'au delà de Mons, si l'on eût été en force. On s'est contenté de leur prendre deux magasins de son et un de pain, en attendant qu'on les rejoigne aux confins des Pays-Bas, si toutefois on les attrape; car ils courent nuit et jour. *Vive la République!*

« Salut et fraternité.

« Signé, Laurent. »

[Applaudissemens]

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (2).

42

Une députation de la section des Invalides, admise à la barre, présente à la Convention nationale deux cavaliers jacobins, qu'elle a armés et équipés pour la défense de la patrie. Elle invite la Convention à rester à son poste (3).

L'ORATEUR: Citoyen président, citoyens représentans,

C'est au nom de la section des invalides, que nous venons offrir à la Patrie les 2 cavaliers jacobins que nous vous présentons!

(1) P.V., XL, 308.

(2) P.V., XL, 308. Bⁱⁿ, 12 mess.; Mon., XXI, 101; Débats, n° 648; M.U., XLI, 303 (pour 203); J.S. Culottes, n° 501; C. Eg., n° 681; J. Lois, n° 640; Audit. nat., n° 645; J. Fr., n° 644; Ann. patr., n° DXXXVI; C. Univ., n° 912; Rép., n° 193; Ann. R.F., n° 212; J. Mont., n° 65; J. Sablier, n° 1409; J. Perlet, n° 646; F.S.P., n° 361; J. Paris, n° 547; Mess. Soir, n° 680.

(3) P.V., XL, 309.

Ils feront leur devoir! Ils nous l'ont promis! oui! le nom seul qu'ils portent, doit être à la fois, et la terreur des tyrans, et le pronostic des coups dont seront frappés leurs infâmes satellites! Ils nous auront trompés, citoyens Représentans, s'ils ne remplissent pas notre attente! Mais loin de nous cette crainte, ce sont 2 braves de plus, de qui la patrie peut attendre tout. Ah, citoyens représentans, sous quels auspices ces 2 cavaliers jacobins sont partis! Sous les auspices de la victoire, de la mort des tyrans, et peut être de l'infâme Beaulieu. Vive la République!

Et vous, peres du peuple, vous dont la sagesse et l'énergie font toute notre confiance, continuez, achevez vos redoutables travaux!

Voyez ce qu'ils opèrent...! Depuis que la malveillance et l'intrigue coalisées avoient vomi contre notre éternelle République l'hydre horrible que vous venez d'abattre, nos soldats, nos armées étoient en quelque sorte paralysée...! C'étoit hélas... un peuple de héros qu'immoloient la scélératesse et la perfidie! !

Quelle différence aujourd'hui! Quel changement! et c'est vous qui l'avez opéré! A peine nos freres paraissent ils devant l'ennemi, soit sur terre, soit sur mer, qu'ils sont surs de la victoire Elle fait société avec eux!

Les villes des tyrans tombent et tomberont sous leurs coups, elles sont et seront reduites en cendres, ils tomberont aussi, car leur cause est injuste... Et vous, citoyens représentans, vous sainte montagne, nous peuple... nous demeurerons...

Vive la République, vivent nos representants, vivent nos intrépides deffenseurs, vivent tous ceux qui de cœur et d'affection répètent ce refrain chéri, vive la République.

[Extrait des délibérations de la sectⁿ des Invalides; 10 mess. II].

Les commissaires chargés d'habiller, équiper et monter les 2 cavaliers jacobins que la section doit offrir à la République, ont annoncé à l'assemblée que ces 2 cavaliers étoient prest à partir et ils les lui ont présentés.

L'assemblée a témoigné la satisfaction par les applaudissemens et a arrêté qu'ils seroient présentés demain à la Convention Nationale par les Citoyens Rolin, Guillaume, Leleu, Caron, Role, Mielle, Montdor, Lavigne, Brossard, Duchateau, Vitry et Génicot, commissaires nommés à cet effet, les quels les présenteront également à la société des amis de la liberté et de l'égalité séant aux jacobins (1).

Le président répond à la députation, l'admet à la séance, et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion de l'adresse au bulletin.

Le citoyen Barbotte, l'un des deux cavaliers jacobins présentés par la section des Invalides, dépose sur l'autel de la patrie les épaulettes qu'il avoit comme ci-devant officier. Il en fait don à la nation.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 309, pl. 1206, p. 9, p. 10 (signé GIRAUD (secrét. greffier).

(2) P.V., XL, 314 et XLI, 105. Bⁱⁿ, 17 mess. (1^{er} suppl^t); Audit. nat., n° 645; J. Fr., n° 644; Rép., n° 193; Ann. R.F., n° 212; J.S. Culottes, n° 501; J. Mont., n° 65; J. Sablier, n° 1409; F.S.P., n° 361; J. Perlet, n° 646; Mess. Soir, n° 680.